

(IN.216)

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES

MINISTRES

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

CHANCELLERIE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail + Démocratie + Paix

(I)ECRET N° 83/357 du 28 Mai 1983
portant nomination à titre exception-
nel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU
PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES
GRAND MAITRE DE L'ORDRE DU MERITE
CONGOLAIS.

Vu - la constitution du 8 Juillet 1979, de la République Populaire
du Congo ;
Vu - le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de
l'Ordre du Mérite Congolais ;
Vu - le Décret 59/226 du 31 Octobre 1959, fixant les insignes de
l'Ordre du Mérite Congolais ;
Vu - le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant montant des
droits de chancellerie et des conditions de règlement de ces
droits ;
Vu - le Décret 59/228 du 31 Octobre 1959, portant création du
conseil de l'Ordre du Mérite Congolais ;
Vu - le Décret 59/239 du 27 Novembre des insignes de l'Ordre du
Mérite Congolais ;
Sur proposition du Membre du Bureau Politique, Ministre des Affaires
Etrangères.

Après Avis de la Chancellerie-

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite
Congolais.

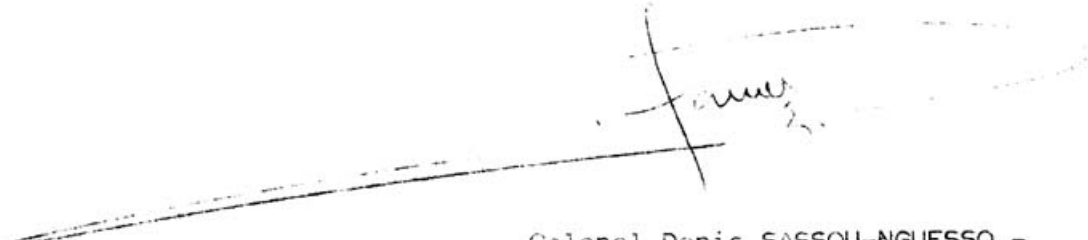
AU GRADE DE COMMANDEUR :

Son Excellence, Monsieur l'Ambassadeur Extraordinaire et plénipoten-
tiaire de l'Etat ESPAGNOL, Manuel Garcia MIRANDA Y RIVAS.

ARTICLE 2° : Il ne sera pas fait application des dispositions contenues dans le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne les droits de chancellerie.

ARTICLE 3° : Le présent Décret sera enregistré, publié au journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 28 Mai 1983



Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-